

Produit Espèce Santé animale/publique	Exportations de la Communauté européenne vers le Canada				Exportations du Canada vers la Communauté européenne				
	Conditions commerciales		Equiv. (Cat)	Actions	Conditions commerciales		Equiv. (Cat)	Conditions spéciales	Actions
	Normes CE	Normes canadiennes			Normes CE	Normes canadiennes			

4. Spérme, ovules et embryons d'équidés									
Santé animale	Directive 92/65 Déclions 95/285 95/307	H of A Act and Regs., Permit conditions	E	Le CE demande au Canada de définir des exigences en matière d'importation.	H of A Act and Regs.	Directive 92/65 Déclions 92/294 95/307 96/539 96/640	Oui 3		Le Canada demande à la CE de reconnaître que le Canada est indemne de MCE et de supprimer l'exigence du test pour les étalons domestique.

5. Embryons									
Santé animale - Bovins	Directive 89/556	H of A Act and Regs., Permit conditions	Oui 2	Sauf les embryons fertilisés in vitro.	H of A Act and Regs., programme d'accréditation de l'ACIA	Directive 89/556 Déclion 92/471	Oui 2	Sauf les embryons fertilisés in vitro et micromanipulés.	Le Canada demande à la CE: i) d'accepter et appliquer les recommandations de l'IETS en matière d'étiquetage des palettes; ii) de modifier la fréquence d'inspection des équipes pour se conformer à la réglementation communautaire interne; iii) de développer les règles pour les embryons fertilisés in vitro et micromanipulés.